



ATTESTATION DE FORMATION A LA RADIOPROTECTION DES PATIENTS

 ECTS
0 crédits

 Durée
1 jour

 Structure de
formation
Faculté
d'odontologie

 Langue(s)
d'enseignement
Français

Présentation

La formation à la radioprotection des personnes exposées aux rayonnements ionisants à des fins médicales a pour finalité de maintenir et de développer une culture de radioprotection afin de renforcer la sécurité des personnes exposées à des fins de diagnostic ou de thérapie. **L'action se déroule dans le cadre d'une formation validante renouvelable tous les 10 ans pour les Chirurgiens-dentistes -**

En cours d'éligibilité DPC



Objectifs

- Respecter la décision n°2019-DC-0669 de l'Autorité nucléaire du 11 juin 2019

Admission

Conditions d'admission

- Être Docteur en chirurgie dentaire.

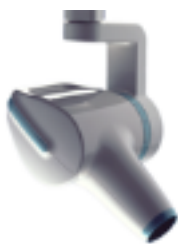
Candidature :

Le dossier doit comporter :

- une lettre de motivation
- un CV
- une copie du diplôme de docteur en chirurgie dentaire
- une copie de la carte d'identité ou passeport et/ou visa

Le dossier complété est à envoyé à ([✉ odonto-formation-permanente@umontpellier.fr](mailto:odonto-formation-permanente@umontpellier.fr))

Les + de la formation





Public cible

- Être Docteur en chirurgie dentaire.

Droits de scolarité

900 €

Capacité d'accueil

150

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Jean Christophe Egea

Service scolarité

✉ odonto-formation-permanente@umontpellier.fr

Lieu(x)

📍 Montpellier - Faculté d'Odontologie

En savoir plus

Faculté d'Odontologie

🔗 <https://odontologie.edu.umontpellier.fr/formation-continue/formations-pour-2023-2024/attestations/attestation-de-formation-a-la-radioprotection-des-patients/>